

most
de marie
laure
 L'an mil sept cent trente six, et le vingt du mois
 de janvier, j'ay en seveli dans le cimetiere de cette
 paroisse marie Laure fille de Jean Laure
 et Menago, et de Rose Grand agée d'environ
 quatorze mois. temoins nous soussignés. *Martin*
Denan curé.

Christ
l'anne
me
effus
 L'an mil sept cent trente six, et le quatorzieme
 jour du mois de janvier, j'ay baptisé Anne Rose
 la fille naturelle, et legitime de Laurens
 et de Catherine Chabot. Le parrain a été
 Monsieur Francois Berenguer, la marraine
 Madame Rose fille du grand parrain à
 ce mort. Marie Antoine, frere, et Monsieur
 Jean Baptiste du vand qui ont signé avec
 et nous. *Berenguer* et *Sicard de la Peller*
Glion presne *L'Anno*

Francis curan
et Mart
 L'an mil sept cent trente six, et le vingt quatre
 du mois de janvier, j'ay en seveli dans le cimetiere
 de cette paroisse Francois curan agé d'environ
 de soixante, et cinq ans. *Denan* curé.
Glion presne

marriage
de guilleau
andrieu
 L'an mil sept cent trente six, et le septieme mesfevrier
 le mariage accordé entre guilleaume andrieu fils de
 Jean honnori, et de Therese joubert, veuf de marie aze
 d'une part, et helene mouche fille de Francois ange
 et d'anne maubert du lieu de la garde d'auvergne

Att.
 a été par moy celebré dans la paroisse de ce lieu de la
 garde, une seule publication faite attendu la disjunc-
 des autres deux paroisses, sans qu'il soit intervenu
 aucun empêchement, et que lesdits deux mariages
 ne soient civils que ca-
 noniques, j'ay exigé leur mutual consentement
 selon le rit de notre mest, puis de
 l'eglise catholique apostolique et romaine, en presence de
 parents, amis, et temoins requis sous signature de
 Jean monin, jacques moucheu, et andrieu henri d'auvergne
 la paroisse Jean monin *Glion presne*
Joseph Olivier
marque d'andre + l'ne

Cupide
 Jean Joseph l'an mil sept cent trente six et le dix neuf mesfevrier
 j'ay supplié les ceremonies du baptême de Jean
 Joseph ginoux ayant été ondoisé dans la maison
 par la sage femme a comte de d'ange, de mon
 fils naturel et legitime de Jean de masieu
 Capelle né le même jour, le parrain Joseph bou-
 son, et la marraine magdalene valente pre-
 sent, les soussignés. *Glion presne*
Guiffre

Pinon
 L'an mil sept cent trente six et le vingt un
 mesfevrier j'ay baptisé Jean Joseph fille fils
 naturel et legitime de Joseph, et de Claire Juli-
 ane né le dix neuf du couvent le parrain
 Jean cabaton, et la marraine magdalene
 d'auvergne presne sous signature de *Glion presne*
Joseph Olivier